



# Avis public

## AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

### PROJET DE RÈGLEMENT 1055 – édictant le Code d'éthique et de déontologie des élu·e·s

Conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, **AVIS PUBLIC EST DONNÉ QUE :**

Lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui se tiendra le 15 décembre 2025, à 19h, à la salle Pauline-Casavant située du 99 rue Lussier à Saint-Mathias-sur-Richelieu, sera présenté pour adoption le règlement numéro 1055 ayant pour objet le code d'éthique et de déontologie des élu·e·s municipaux. Un avis de motion du règlement a été donné lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 17 novembre 2025 et un projet du règlement a également été déposé lors de cette même séance.

Ce projet de règlement a pour objet d'assurer l'adhésion explicite des membres du Conseil municipal de Saint-Mathias-sur-Richelieu aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles.

Les principales valeurs de la Municipalité dans ce code d'éthique et de déontologie sont :

1. L'intégrité des membres du Conseil municipal de la Municipalité;
2. L'honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil de la Municipalité;
3. La prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
4. Le respect et la civilité envers les autres membres du conseil de la Municipalité, des employés de celle-ci et des citoyens;
5. La loyauté envers la Municipalité;
6. La recherche de l'équité.

Les valeurs énoncées dans le code d'éthique et de déontologie doivent guider toute personne à qui il s'applique dans l'appréciation des règles déontologiques qui lui sont applicables.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du projet de règlement 1055 au bureau du greffier-trésorier situé au 300 chemin des Patriotes à Saint-Mathias-sur-Richelieu, aux heures normales d'ouverture ou sur le site internet de la Municipalité.

Donné à Saint-Mathias-sur-Richelieu, le 1<sup>er</sup> décembre 2025.

  
Denis Meunier  
Directeur général et greffier-trésorier